

1 - COMMISSIONS

A - VENTE OU RECHERCHE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL.

- Pour partie du prix hors honoraires jusqu'à 27.000 € : 3.200 € TTC soit 2.666,66 € HT TVA 533,00 €
- Pour partie du prix hors honoraires entre 27.001 € et 80.000 € : 8.40 % TTC soit 7 % HT TVA 1.40 %
- Pour partie du prix hors honoraires entre 80.001 € et 100.000 € : 6 % TTC soit 5 % HT TVA 1.00 %
- Pour partie du prix supérieur à 100.000 € : 4 % TTC soit 3.33 % HT TVA 0.67 %

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les dispositions prévues au mandat. En cas de délégation, le barème applicable est celui du mandat principal.

B - VENTE OU RECHERCHE DE TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE DROIT AU BAIL.

- 10 % TTC sur le prix de vente TTC. Forfait minimum : 3.812,00 €. TTC

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les conventions signées.

C – LOCATION.

- Locaux commerciaux, professionnels ou industriels : 12 % TTC sur le montant des loyers de la durée du bail avec un maximum de 3 années.

A la charge du preneur et du bailleur selon les dispositions législatives et les conventions signées.

- Locaux à usage d'habitation :

- Visite – constitution du dossier - rédaction du bail : 8 € TTC / m2 en zone détendue.
10 € TTC / m2 en zone tendue.

- Etat des lieux : 3 € TTC / m2.

1/2 charge du bailleur, 1/2 charge du preneur.

2 – HONORAIRES

A - GÉRANCE D'IMMEUBLES.

- Locations Garage : 12 % TTC du montant des encaissements.
- Locations non saisonnières : 10 % TTC du montant des encaissements.
- Location intersaison : 12 % TTC du montant des encaissements.
- Frais de clôture de compte : 120,00 € TTC par logement. A la charge du propriétaire.
- Garantie "Loyer Impayé" : 1.98 % TTC du montant des encaissements. A la charge du propriétaire.
- Frais de commercialisation : 250,00 € TTC. A la charge du propriétaire.

B - SYNDIC D'IMMEUBLES.

- Copropriété constituée de lots principaux (appartements, locaux ...) et secondaires (celliers, caves, parkings / garages ...).
- Lot principal : de 134.00 à 235.00 € TTC, par an et par lot selon le nombre de lots, la nature de l'immeuble, ses équipements, son fonctionnement.
- Honoraires moyen 2021 : 174,13 € TTC
- Lot secondaire : pas de facturation.
- Facturation autres prestations : voir détail sur contrat de syndic à disposition dans les bureaux.

C- CONSEILS.

De 60.00 à 200.00 € TTC l'heure suivant le dossier.